

Compte rendu de la séance du jeudi 31 août 2017

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET

Absents ayant donné procuration : Gilles DUSSART à Karine PASTRE, Anne-Marie CAMPREDON à Marie-Thérèse CHAPELLE, Régis JULIEN à André ROUX, Joséphine ROBERT à Bernard CREISSENT et José LOUREIRO à Roselyne PRADEILLES.

Secrétaire de la séance : Gisèle BOUTIN

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2017

Approuvé à l'unanimité

2) Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Suite à la fusion des communes, il est nécessaire d'harmoniser le montant de la participation communale pour la protection sociale complémentaire.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 20 € mensuelle participation.

Vote 13 voix POUR

3) CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE CNRACL DU CENTRE DE GESTION DE LA LOZERE

Le centre de gestion propose d'adhérer au service retraite CNRACL. Le centre de gestion peut aider la collectivité pour la liquidation des droits à pension, pour la saisie dématérialisée des dossiers retraite des agents.

Le conseil municipal décide de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour les différentes missions en fonction des besoins ;

Vote 12 voix POUR et 1 voix CONTRE

4) Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement de la commune de Bédouès est de 3 %, celle de Cocurès est de 5%.

Monsieur le Maire propose d'harmoniser ces 2 taux et de voter le taux à 5%

Le Conseil Municipal décide d'instaurer sur l'ensemble du territoire de la commune de Bédouès-Cocurès, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

Vote 13 voix POUR

5) Convention avec le centre de gestion – Document Unique

Le document unique est un document obligatoire pour les collectivités. Ce document doit recenser les risques pour la santé et les risques pour le travailleur dans la collectivité. En faisant appel au centre de gestion pour la réalisation de son document, la commune peut prétendre à une aide du fonds national de prévention. Le conseil municipal décide de conventionner avec le centre de gestion pour l'aide à la réalisation de ce document unique. Le montant forfaitaire est de 700 €.

Vote 13 voix POUR

6) APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2017 ET DU MONTANT TOTAL DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 10 juillet 2017, ainsi que l'attribution de compensation qui sera versée aux communes, au titre de l'année 2017. La commune de Bédouès-Cocurès va percevoir 40 348 €.

Vote 13 voix POUR.

7) Eclairage public- Appel à manifestation d'intérêt n°2 porté par le Parc National des Cévennes

M. le Maire fait une synthèse de la réunion publique du 28 août 2017. Le Parc National des Cévennes répond à un appel à manifestation d'intérêt n°2 relatif à la diminution de l'exposition lumineuse lancé par la Région et l'Europe.

En répondant à cet appel à manifestation, la commune peut prétendre à une subvention 77% pour l'amélioration des points lumineux.

107 points lumineux à Bédouès

80 points lumineux à Cocurès

Le SDEE, partenaire technique pour la mise en œuvre de ce projet, propose 2 hypothèses :

- bi-puissance
- extinction

Le Conseil Municipal décide que la commune s'engage à améliorer la qualité de la nuit et plus particulièrement de l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes et autorise M. le Maire à engager la mise en œuvre des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public et de ses usages visant à réduire la quantité globale de lumière émise la nuit tout en respectant les critères techniques élaborés par les partenaires techniques dans le cadre du groupe de travail Eclairage public et qualité du ciel étoilé qui comprend : les services de l'Etat, l'ADEME, le conseil régional Occitanie, le conseil départemental de la Lozère, les syndicats d'électricité de la Lozère et l'ANPCEN.

Christophe NOURRY et Marie-Thérèse CHAPELLE vont recenser les points lumineux de Cocurès qui pourraient être supprimés. Bernard CREISSENT et Suzette BOUTONNET feront de même à Bédouès.

Vote 13 voix POUR.

8) Réclamations :

- Stationnement de la porte de la salle polyvalente de Cocurès : mettre un panneau de stationnement.
- chemin d'Yssenges : motards roulent à grande vitesse sur le chemin
- Dépôt de l'entreprise Chapelle à Bédouès : Problème de nuisance sonore
- Véhicule Peugeot stationné depuis plus an à Bédouès
- La Vernède : tranchée de plus de 10 m de profondeur sur un terrain privé sans autorisation préalable
- Quartier du Vignard : chiens méchants

9) Questions diverses

- L'école de Bédouès a obtenu le trophée du Parc National des Cévennes pour le jardin

- Election municipale partielle le 1er et 8 octobre 2017 : les candidatures sont à déposer à la sous-préfecture le 13 et 14 septembre 2017.

Séance levée à 19h55.